



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5099

Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) d'un montant de 1 324, 40 euros pour le projet "Le musée sort de ses murs" dans le cadre de l'exposition "L'odyssée des livres sauvés" au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5099 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHONE-ALPES (DRAC) D'UN MONTANT DE 1 324, 40 EUROS POUR LE PROJET "LE MUSEE SORT DE SES MURS" DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "L'ODYSEE DES LIVRES SAUVES" AU MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour la deuxième année, le ministère de la Culture lance, en direction des musées de France, un appel à projet en vue de l'attribution du label « Le musée sort de ses murs ».

Ce label, attribué pour la première fois en 2018, a été créé dans le prolongement du rapport remis à la ministre en mars 2017 sur les musées du XXI^{ème} siècle.

Partant du constat que les musées se doivent d'aller activement à la rencontre des publics qui ne franchissent pas spontanément leurs portes, il vise à valoriser les opérations réalisées en d'autres lieux que le musée lui-même (écoles, maisons de quartier, autres institutions culturelles) qui, par leur originalité, leur ambition, leur exemplarité et les résultats obtenus, permettent effectivement d'amener le musée vers de nouveaux publics et d'encourager ces derniers à y venir ensuite.

Sont particulièrement valorisées les opérations manifestant un objectif clair de démocratisation de la culture.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique souhaite développer ses actions hors les murs.

Des expériences déjà réalisées dans le cadre de projets scolaires, ou d'ateliers périscolaires, ont conforté le musée dans cette orientation.

A travers des ateliers hors les murs, le musée propose une expérience muséale souvent inédite pour les publics visés. L'objectif est de faire tomber les barrières liées à l'éloignement géographique, aux aspects financiers et surtout aux freins psychologiques.

Le musée désire rencontrer de nouveaux publics éloignés des musées tels que les primo-arrivants, les participants aux ateliers français langue étrangère, les personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, en 2019, le musée souhaite mettre en place des ateliers d'écriture en lien avec son exposition temporaire « L'odyssée des livres sauvés ».

L'exposition se propose de rendre hommage à la fois aux livres qui ont échappé à la censure, aux intempéries, à l'oubli et aux flammes, mais aussi à celles et ceux qui sauvent les livres, autant qu'aux livres que nous aimons, qui nous représentent et que nous sauvons.

Les séances hors les murs se déclineront sur deux temps :

- dans un premier temps, un médiateur du musée rencontre le public lors d'un atelier au centre social ou à la bibliothèque. Il évoque les musées de façon générale puis présente le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, des éléments de la collection permanente, ainsi que des objets en lien avec l'exposition temporaire sur laquelle l'atelier porte.
- dans un second temps, des ateliers d'écriture avec des intervenants techniques se déroulent toujours dans le cadre d'un hors les murs sur le thème du « livre sauvé », de façon plus large autour du livre, de l'histoire que chacun voudrait préserver...

Enfin, au terme de l'exposition, un temps de restitution et de valorisation des ateliers se déroule au musée.

Le budget prévisionnel consacré à cette opération est de 2 274, 40 €TTC.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique sollicite auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) l'attribution du label « Le musée sort de ses murs » pour ces ateliers d'écriture ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 1324,40 €

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'aide financière de la Direction régionale des affaires culturelles sous forme de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 324, 40 €
- 2- Les recettes correspondantes à cette subvention seront imputées comme suit :
Programme EXPOMH, opération L.SAUVES nature 74718, ligne de crédit 95559
montant : 1 324, 40 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER